

NOTRE DOSSIER

La SMLH 82 soutient *l'apprentissage*



Grand prix national de l'apprentissage
Notre candidate, Maïlys, récompensée à Paris

24H / 24 – 7J / 7



POMPES FUNEBRES 82

24 A – Rue de l'Égalité

82000 – MONTAUBAN

05 82 73 08 30

Habilitation préfectorale n°2582185

Crédit  Mutuel

2 Place des Belges

82100 Castelsarrasin

Tél : 05 63 04 65 99



TARN-ET-GARONNE
LE DÉPARTEMENT.fr



EUROPRINT 82



Dans ce numéro :

A l'affiche



06 L'apprentissage

In Memoriam



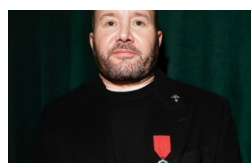
08 Hommage à Florian Montorio

Actualités



10 L'assemblée annuelle
et la vie de la section

Entretien



17 Kim Jones
Directeur artistique

Histoire



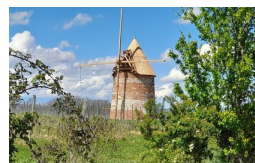
18 Une Légion d'honneur
pour le drapeau

Engagements



22 Le lien intergénérationnel

Patrimoine



27 Balade tarnaise

Lecture



30 Le contrôle des nominations
dans l'ordre

Opinions



34 La Légion d'honneur :
deux siècles d'histoire.
par François Monnier

Mérites



37 Marie Marvingt

Directeur de la publication : Philippe BON
Conception : Pierre AMIEL, Marie BARDOT, Georges BON, Jean-Marc DETAILLEUR, Jean URBANIAK
Impression : Europrint82, Montech
Siège : 290, chemin du Serre Castelsarrasin
Site Internet : <https://smlh82.fr>



Chers sociétaires,

L'inscription de nos engagements dans une structure strictement reliée à une association nationale, le respect absolu et constant des valeurs qui guident nos décisions et nos activités, ainsi que la référence historique constante à l'empreinte napoléonienne constituent, depuis la création de la SMLH, la source incontournable qui fonde l'ensemble de nos choix et décisions qui structurent l'évolution de nos missions. Dès sa fondation, l'Ordre de la Légion d'honneur a incarné une rupture majeure : **« Je veux décorer mes soldats et mes savants, car il n'est de véritable noblesse que celle du mérite »**, affirmait, dès 1802, le Premier Consul. Cette volonté de lier honneur militaire et reconnaissance civile demeure au cœur de notre engagement.

L'observation de ces règles intangibles ne nous conduit pas pour autant, ni à nous réfugier dans l'immobilisme qui éteint les initiatives, ni à faire survivre, au titre d'une tradition pluriséculaire, des idéologies devenues socialement dépassées ou éthiquement inadaptées. La force de la Légion d'honneur tient, au contraire, à son inscription franche et déterminée dans la société contemporaine. Comme le rappelait le général de Gaulle : **« La Légion d'honneur n'est pas un ornement, mais le témoignage vivant de ce que la France veut récompenser de meilleur en elle-même. »**

Cet équilibre s'exprime essentiellement à travers un renouvellement de ses membres, défini exclusivement sur la base du mérite. Cette règle fondamentale, inscrite dans l'article premier du Code de la Légion d'honneur, illustre parfaitement la belle devise de l'Ordre : **« Honneur et Patrie »**. La grandeur de la Légion d'honneur rayonne prioritairement à travers la qualité de ces parcours individuels. Elle renforce ainsi sa puissance symbolique qui peut, dès lors, élargir encore la dimension de son domaine d'attribution jusqu'au seuil de l'abstraction : les drapeaux de régiments illustres, les communes martyres ou des navires de combat.

Garantir cette intensité du message national impose une volonté qui se doit d'être opiniâtrement entretenue : l'esprit de civisme et l'attachement patriotique s'acquièrent progressivement. Les cérémonies liées au devoir de mémoire, les hommages rendus aux serviteurs fidèles, l'éducation à une morale nationale et la transmission des valeurs par la qualité du lien intergénérationnel constituent les principaux vecteurs de cette démarche progressive. Elles sont confortées par la rigueur administrative qui encadre les décisions de nomination et de promotion dans l'Ordre, une rigueur, parfois perçue comme contraignante, mais qui protège en réalité l'Ordre de toute instrumentalisation et garantit sa légitimité.

Certes, des critiques surgissent lorsque certaines nominations paraissent relever de considérations politiciennes ou personnelles. Mais c'est précisément cette tension entre mérite et pouvoir qui justifie une vigilance permanente, ainsi que l'évolution continue des règles législatives afférentes.

C'est dans cet esprit de transmission vivante des valeurs que s'inscrit pleinement l'engagement de notre section départementale en faveur de l'apprentissage. Depuis deux ans, la SMLH 82 a fait du soutien à la formation professionnelle des jeunes un axe prioritaire de son action, en parfaite cohérence avec l'article premier de nos statuts qui préconise de favoriser toutes les actions d'intérêt général.

Ce choix, mûrement réfléchi et débattu en bureau, s'appuie sur un partenariat étroit avec les ministères de l'Éducation nationale et du Travail, les collectivités locales, les fédérations professionnelles et les chambres consulaires. En 2025, 90 sections départementales se sont mobilisées et près de 3000 jeunes citoyens ont été honorés à travers toute la France. La SMLH 82, quant à elle, a décerné son prix départemental à Maïlys Ciseran, jeune apprentie ébéniste et compagne du Devoir, récompensée ensuite au niveau national, le 15 novembre 2025, en la prestigieuse salle Gaveau à Paris. Ce parcours d'excellence illustre avec éclat ce que la Légion d'honneur a toujours voulu célébrer : le mérite, le courage, la détermination au service d'un idéal partagé.

Philippe BON

Président de la SMLH 82

Prix national de l'apprentissage



Chaque année, la Société des Membres de la Légion d'Honneur (SMLH) récompense des jeunes femmes et des jeunes hommes issus de l'apprentissage et de formations professionnelles venus de toutes les régions françaises.

En 2025, la Société des Membres de la Légion d'Honneur du Tarn-et-Garonne (SMLH 82) avait sélectionné Maïlys Ciseran, une jeune apprentie de Maïlys Ciseran, de M. Thibault Jaugey, Prévôt de la Maison des Compagnons du Devoir et du Tour de France de Toulouse. Le 24 mai 2025, à la préfecture du Tarn-et-Garonne et en présence des autorités et de nombreux parents, la SMLH 82 avait remis le prix départemental de l'apprentissage de la Légion d'honneur à la jeune Maïlys.

Âgée de 21 ans, Maïlys Ciseran est apprentie ébéniste et a commencé son Tour de France depuis le mois de septembre 2025.

Jusqu'alors, elle étudiait à Toulouse et elle travaillait en alternance au sein de l'entreprise Sylvéa de Montauban.

Le samedi 15 novembre 2025, une délégation, composée du Lieutenant-Colonel Eric Moulines, membre de la SMLH 82, de Maïlys Ciseran, de M. Thibault Jaugey, Prévôt de la Maison des Compagnons du devoir de Toulouse, de M. Simon Tolo, compagnon du Devoir, formateur de Maïlys et de parents de la lauréate, s'est rendue à Paris.

Sous l'autorité de l'Amiral Coldefy, Président de la SMLH, la cérémonie de remise des prix s'est déroulée dans la presti-

gieuse Salle Gaveau du 8^{ème} arrondissement où 93 jeunes apprentis de toute la France ont été honorés. La SMLH 82 et son président, le lieutenant-colonel Philippe Bon (ER), félicitent Maïlys Ciseran pour son engagement, sa détermination, son courage et au travers d'elle les Compagnons du devoir et tous les apprentis.



Prix Départemental de l'apprentissage

Lors de l'Assemblée annuelle de la SMLH 82, à Montbeton, ont été remis les prix départementaux de l'apprentissage. Les lauréats constitueront la sélection qui va permettre à un jury SMLH 82, présidé par M. Jean-Marc Detailleur, de choisir le représentant du Tarn-et-Garonne pour le prix national 2026. La remise des récompenses a donné au Président Philippe Bon l'occasion de souligner tout l'intérêt d'un soutien actif de l'association en faveur de l'apprentissage. Extrait...



« Depuis maintenant deux ans, notre section départementale a inscrit dans les objectifs de son action le soutien à l'apprentissage.

Cette initiative nouvelle n'a pas été prise à la légère : nous en avons débattu en bureau à plusieurs reprises et nous avons ainsi défini notre projet en l'adaptant aux contextes spécifiques des structures départementales. Cette réflexion continue a toujours bénéficié de plusieurs points forts. Le premier c'est l'appui statutaire de nos instances centrales, un appui, je le précise, qui se manifeste dès l'article 1er de nos statuts, qui préconise de favoriser toutes les actions d'intérêt général. Et soutenir la formation professionnelle des jeunes de France est, à l'évidence, une action d'intérêt général par excellence, à laquelle adhèrent nos sections.

Le second point, c'est le caractère partenarial de cette opération. La SMLH travaille en effet en partenariat avec les ministères de l'Éducation nationale et du Travail, avec les collectivités locales, avec les fédérations professionnelles et les chambres consulaires. Ce collectif nous facilite bien des choses sur le terrain, et vous ne serez pas étonnés d'apprendre qu'en 2025, 90 sections départementales se sont investies, et un peu plus de **3000 jeunes citoyens** ont été encouragés ou primés.

Enfin, troisième point fort important également, ce sont évidemment les apprentis eux-mêmes. Quatre d'entre eux sont mis à l'honneur aujourd'hui. Nos résultats dépassent nos prévisions parce que nous avons trouvé partout des apprentis à la fois techniquement très performants dans leurs spécialités, mais aussi motivés dans leurs engagements. »



FLORIAN MONTORIO

Adjudant à titre posthume, Chevalier de la Légion d'honneur

Il y a des morts que la Nation ne peut se permettre de laisser dans le silence. Le décès de l'adjudant Florian Montorio, tué le 19 avril 2026 dans le sud du Liban par un tir ennemi, est de celles-là. À Montauban, le 23 avril, la France lui a rendu l'hommage que commande le sacrifice accompli dans la fidélité aux engagements les plus exigeants de la République.



UN SOLDAT DE VOCATION

Né voilà quarante ans, Florian Montorio avait choisi l'armée de Terre avec la résolution tranquille de ceux pour qui le service n'est pas un métier mais une manière d'être au monde. Engagé en 2007, il avait passé près de deux décennies à traverser les théâtres d'opérations les plus exigeants, construisant au fil des missions une expérience rare et une autorité naturelle que ses pairs lui reconnaissaient unanimement.

Il avait rejoint en 2021 le

17^e régiment du génie parachutiste de Montauban — seul régiment de ce type dans les armées françaises, dont la vocation est d'être projeté sur le théâtre pour ouvrir la voie aux unités qui suivent. Père de deux filles âgées de neuf et quinze ans, il se préparait à retrouver la vie civile dans les mois à venir lorsque le destin en décida autrement. Il était, selon les mots de son colonel, Jérémy Akil, le dixième soldat du 17^e RGP à tomber en opération au cours des vingt dernières années.

LA MISSION ULTIME

C'est dans la région de Deir-Kifa, dans le secteur d'opérations de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (Finul), que le sergent-chef Montorio a été frappé, le samedi 19 avril 2026, par un tir direct d'arme légère. L'embuscade qui lui coûta la vie blessa également plusieurs de ses camarades, dont le caporal-chef Anicet Girardin, vingt-et-un ans, qui succomba à ses blessures le 22 avril suivant. En l'espace de quelques jours, la France perdait ainsi deux de ses enfants sous l'uniforme des Casques bleus.



LA CÉRÉMONIE DU 23 AVRIL



Sous un soleil d'avril dont l'éclat contrastait avec la gravité de l'heure, la place d'armes du quartier Doumerc accueillit, ce jeudi matin, des centaines de personnes venues s'incliner devant la dépouille de l'adjudant Florian Montorio. Le cercueil, drapé aux couleurs de la République, fut porté en grand silence par ses frères d'armes. La sonnerie aux morts déchira l'air immobile ; puis ce fut une minute de silence durant laquelle Montauban tout entière parut retenir son souffle, avant que les toutes premières mesures de *La Marseillaise* ne ramènent chacun à la conscience de tout ce que représentait l'uniforme que portait cet homme.

La cérémonie était présidée par Catherine Vautrin, ministre des Armées, en présence du général Pierre Schill, chef d'état-major de l'armée de Terre, et de Son Altesse Royale la Princesse Caroline de Monaco, marraine du régiment. Dans une ville où l'armée représente quelque trois mille cinq cents militaires — autant de familles liées à la grande famille des armes —, l'hommage revêtait

une dimension singulière, mêlant deuil institutionnel et douleur intime.

« Partout où Florian Montorio a servi, partout il s'est distingué. » Catherine Vautrin, Ministre des Armées

Ce n'est pas là une formule de circonstance. Elle dit quelque chose d'essentiel sur la nature d'un engagement qui ne se décrète pas mais se prouve, opération après opération, dans la durée et dans l'adversité. Florian Montorio en avait fait la démonstration pendant dix-huit ans. Il en donna la preuve ultime le jour où, fidèle à sa mission, il s'exposa sans hésiter.

LES HONNEURS RENDUS



En reconnaissance de l'ensemble de sa carrière et du sacrifice consenti, le sergent-chef Florian Montorio a été promu adjudant à titre posthume. Ensuite, il a été fait chevalier de la Légion d'honneur, a reçu la médaille militaire et la croix de la valeur militaire avec palme de bronze.



Après la cérémonie militaire, le régiment forma cortège pour traverser Montauban jusqu'à l'église où fut célébrée la messe des obsèques. Tout le long du parcours, les habitants s'étaient massés, silencieux, en réponse à l'appel lancé par M. le maire. Devant le portail de la caserne, des femmes et des hommes attendaient, simplement, comme on attend quelqu'un que l'on tient à saluer une dernière fois.

Un ami proche du défunt prit la parole, avec sobriété et émotion : **« Ta pédagogie était de montrer l'exemple plutôt que de faire de longs discours. Nos cœurs saignent, mais tu y resteras éternellement »**.

Ces mots auraient pu figurer dans n'importe quel éloge funèbre militaire depuis que la France envoie des soldats mourir loin de chez eux — et pourtant ils sonnaient comme s'ils n'avaient jamais été prononcés avant...



Nominations et promotions dans l'Ordre

CHEVALIER

Colonel Jérémie AKIL

Chef de corps du 17e RGP de Montauban.

Maréchal des logis chef (er) André CAILLAU

Alain FARELLA

Chef d'entreprise, Ancien Président du Tribunal de commerce

Lieutenant-colonel Nicolas JOLIVET

Chef du bureau entraînements et instructions du 11e RPIE de Caylus

Lieutenant-colonel Hervé PINARD-LEGRY

Chef de bureau opérations et instructions du 17e RGP de Montauban

Capitaine Philippe GOUSSET

Officier supérieur adjoint du 17e RGP de Montauban

Sergent-chef (er) André GRANDIT

Caporal (er) Michel LAFON-BOUTARY

Valérie PONS

Restauratrice, Présidente de l'Union des Métiers des Industries de l'Hôtellerie

Sabine VAN HEGHE

Ancienne Sénatrice, ancienne Vice-présidente de Conseil Général

OFFICIER

Marie-Claude NEGRE

Maire de Campsas

Vice-présidente du
Conseil Départemental



Remise de la croix de chevalier à Monsieur JEAN LALANNE



Après l'attribution de la médaille militaire le 6 novembre 1996, cette nomination dans l'Ordre de la Légion d'honneur consacre un parcours exceptionnel marqué par le courage, l'engagement, le sens du devoir, le dévouement et le service de son pays. M. Lalanne a pris part à deux pages marquantes de notre histoire militaire : l'affaire de Suez et la guerre d'Algérie, dans un contexte international tendu, loin de sa terre natale.

**Le Président Philippe Bon
décore M. Lalanne**

Remise de la croix de chevalier à Madame CHRISTINE TAILHADES

Christine Tailhades est née le 23 février 1957 à Mazamet, dans le Tarn. Docteur en chirurgie dentaire en 1981, elle aurait pu choisir une carrière professionnelle classique et brillante. Mais sa vie a pris une autre direction : celle du service bénévole, constant et exigeant, au profit des personnes en situation de handicap et de leurs familles, comme l'a fort bien rappelé le Président Philippe BON :

"Vous êtes une femme dont la vie, le courage et l'engagement incarnent avec une remarquable et très exceptionnelle intensité les valeurs républicaines".

Le Président et Mme Tailhades



Assemblée annuelle de la Section.



Extraits du rapport d'activités par le Président Philippe BON

« Nous avons tenu 6 réunions de notre Bureau, instance qui définit les orientations et met en œuvre les décisions de notre association le 31 janvier, le 25 mars, le 6 mai, le 27 juin, le 25 septembre et le 10 novembre.

Je voudrais remercier bien chaleureusement tous les membres de notre Bureau pour leur engagement, leur assiduité à nos réunions et leur force de proposition. Sans son bureau, un président n'est rien. Je n'oublie pas non plus le travail efficace et considérable de secrétariat réalisé par notre fidèle secrétaire Mireille Rico qui assure la charge de travail administratif et de secrétariat de notre association et l'organisation des grandes activités de la SMLH sans oublier les relations avec les autorités civiles et militaires. Qu'elle en soit aussi remerciée.

Nous avons réalisé en 2025 un numéro de notre revue le Ruban Rouge. Grâce à l'engagement et à l'implication de notre rédacteur en chef Monsieur Jean

Urbaniak qui a apporté des méthodes nouvelles et une conception moderne, nous avons encore amélioré la qualité de cette revue dont nous savons, par les retours qu'elle est appréciée par nos lecteurs. Notre magazine est devenu ainsi un outil de communication moderne.

Je n'oublie pas non plus le site internet SMLH 82 animé par



Jean Urbaniak et qui contribue à assurer et à donner de la visibilité à notre association sur les réseaux sociaux.

Dans le domaine de l'entraide, nous avons accordé 3 230 euros à trois de nos sociétaires au titre de l'entraide

Dans le domaine de la solidarité, nous avons conduit près de 180 actions dans le soutien bénévole au bénéfice de nos membres ou de personnes extérieures ou par des dons au profit d'autres associations : visite aux différents sociétaires, participation aux obsèques, préparation de conférences, voyages, excursions, aides aux déplacements des sociétaires à mobilité réduite.

Nous avons également réalisé une collecte d'un montant de 100 euros au profit de l'ONaCVG à l'occasion de notre assemblée générale du 24 mai 2025 au profit des "Bleuets de France".

Ensuite, dans le domaine de l'investissement au profit de la jeunesse et de l'éducation civique, nous avons soutenu des projets issus d'établissements scolaires pour un montant de 400 euros.

Pour concourir au prestige de la Légion d'honneur et à son beau rayonnement, nous avons procédé avec l'Ordre national du

Mérite et le soutien de la ville de Caussade à l'inauguration « d'un jardin de la Légion d'honneur et de l'ordre national du Mérite ».

Au total, nos trois portedrapeaux, le Major(er) René Righi, l'Adjudant-chef (er) Nasser BABOUCHE et le Sergent-chef(er) Christian Majorel ont participé à plus de cinquante cérémonies patriotiques et commémoratives. Je les remercie bien vivement car avec leurs drapeaux ils sont la partie la plus visible de la SMLH 82.

Nous avons contribué à la remise d'un prix spécial de la Légion d'honneur dans le cadre du Concours National de la Résistance et de la Déportation qui s'est déroulé le 11 juin au sein du collège Olympe de Gouges.

Pour promouvoir les valeurs incarnées par la Légion d'honneur et contribuer au développement de l'esprit civique notamment auprès de la jeunesse :

notre section a participé au Rallye citoyen qui s'est déroulé le jeudi 15 mai 2025, à Montauban, à l'Espace Jacques Chirac dont le but était de faire apprécier à des élèves de classe de 3^{ème} représentant les classes de Défense du département, les droits, les devoirs et les valeurs des citoyens.

De même, le 2 octobre 2025, nous avons participé au Forum de la citoyenneté au Lycée agricole de Montauban associant les élèves de 1^{ère} SAPAT (Service aux personnes et aux territoires) en vue de les sensibiliser aux différentes formes d'engagement citoyen qu'ils auront à connaître et à développer.

Nous avons aussi accordé une aide financière de 200 euros au prix d'encouragement au civisme 2025 porté par l'association ANMONM 82 du Président Erick Lebrun.

Dans le cadre de la réalisation d'une stèle au Cours Foucault à l'initiative de l'ANMONM 82, nous avons contribué à hauteur de 350 euros.

Pour renforcer l'entraide et les liens de solidarité entre nos membres nous avons conduit un certain nombre d'actions :

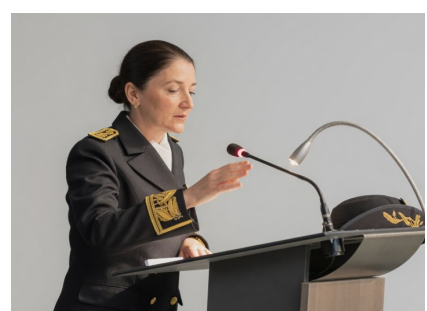
Nous avons reconduit en 2025 la distribution de coffrets de chocolats à nos 21 veuves et à nos 6 veufs. Cette opération a été assurée grâce à l'engagement et à la disponibilité de nos présidents de comité qui ont apporté au domicile de nos sociétaires ces chocolats.

Nous avons renforcé la solidarité envers nos légionnaires âgés. Nous avons assuré une présence auprès des veuves. Enfin, nous avons aussi assuré des visites dans les hôpitaux, les maisons de retraite et au domicile des légionnaires malades. Nous avons été également à l'origine de la labellisation "Bleuets de France" accordée par l'ONaCVG à la résidence mutualiste EHPAD Saint-Orens de Montauban qui reçoit entre autres des anciens militaires. Cette résidence rejoint ainsi un réseau de 149 résidences et EHPAD en France.

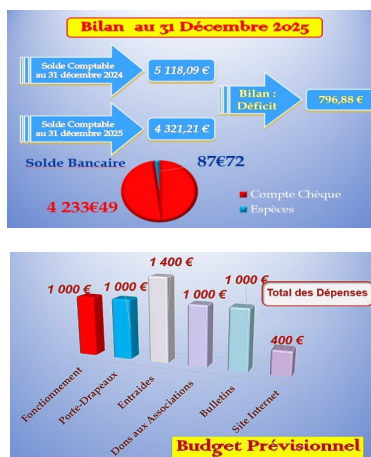
Nous avons assuré, lors des obsèques de nos membres, la présence systématique d'une délégation réduite avec notre portedrapeau et les éloges funèbres par

un représentant de notre Association afin d'accompagner dignement tous nos défunts dans leur dernière demeure. »

Le rapport d'activité a été adopté à l'unanimité des votants.



Un bilan financier excellent



Le lieutenant-colonel Eugène Cojan, trésorier de la section, a présenté de manière détaillée le bilan financier de l'année. Les données commentées témoignent de la bonne gestion des finances et assurent les capacités d'engagement pour le programme d'objectifs présenté pour 2026. Le rapport financier est validé à l'unanimité.



Une conférence passionnante

Thierry Jaugey, prévôt des Compagnons du Devoir de Toulouse, a livré une passionnante conférence sur le thème des **Compagnons du Devoir**. Les Compagnons du Devoir sont une association française dédiée à la transmission des savoir-faire. Ils trouvent leur origine au Moyen Âge, dans les anciennes confréries de métiers. Leur objectif principal est de former des jeunes à travers l'apprentissage et l'expérience pratique. Un élément central de leur formation est le « Tour de France », un parcours itinérant entre différentes villes. Ce système permet aux apprentis d'acquérir des compétences variées auprès de maîtres artisans.



Un devoir de mémoire : nos sociétaires décédés

Chef de Bataillon (er) Francis BERGIS
Commandant (er) Jacques PIERQUET
Adjudant-chef (er) Paul LE FUR
M. René CORLOUËR
Sergent-chef (er) Christian MAJOREL
M. Robert DELBES
Colonel (er) Serge KOUTZ
Général Éric LAMBIN-BERNOT
Adjudant-chef (er) Michel LEGRAND
Adjudant-chef (er) Jack CARMANTRAND



Familles de sociétaires : Mme Odette COURNILLE, Mme Louissette TEIL, Mme Renée MONTEGUT, Mme Yvette VERBEKE, Mme Martine WIERZBINSKI, Mme Bernadette MOULINIE

Au forum citoyen de Capou



Le lycée agricole Capou de Montauban a accueilli la quatrième édition de son Forum Citoyen, organisé par les élèves de Terminale de l'établissement. S'inscrivant dans la volonté de valoriser les différentes valeurs de la République – Liberté, Égalité, Fraternité – l'évènement a sensibilisé les élèves à l'engagement citoyen, au bénévolat et au respect des différences.

Plus de 260 élèves, de la classe de 4^e au BTS, ont pu ainsi échanger et s'informer auprès de 28 partenaires, regroupés en cinq pôles thématiques.

Défense et Nation. Représenté par les associations patriotiques dont la SMLH 82, l'Armée, la Gendarmerie et la Sécurité Routière, ce pôle a permis aux jeunes de mieux

comprendre les rôles de protection et de service que jouent toutes ces institutions. **Jeunesse.** Le Service Jeunesse et les initiatives de Vie Étudiante ont informé les participants sur les dispositifs d'accompagnement et d'initiatives à portée de notre jeunesse. **Associations.** Avec des organisations telles qu'Action contre la Faim et l'UNICEF, ce pôle a cherché à mettre en avant l'importance de l'engagement solidaire et international.

Santé. Des associations comme le Don du Sang et France Alzheimer ont sensibilisé les élèves aux enjeux de la santé publique.

Handicap et Sport Adapté. Atout Sport et UNADEV ont permis aux élèves de découvrir le sport inclusif, valorisant le respect de la diversité.



Rencontre avec...

Les jeunes sapeurs-pompiers de Montauban



Dans le cadre d'une action pédagogique définie par convention, la section départementale de l'Ordre National du Mérite a proposé aux jeunes Sapeurs pompiers locaux, une information détaillée sur les grandes distinctions nationales. A ce titre, le vice-président de la SMLH 82 Jean Urbaniak a présenté à un public intéressé une information détaillée sur la Légion d'honneur.

Devant une assemblée de jeunes sapeurs-pompiers visiblement captivés, Jean Urbaniak, a retracé l'histoire de la plus prestigieuse des décorations françaises. Créée par Napoléon Bonaparte en 1802, la Légion d'honneur récompense, a-t-il rappelé, les mérites éminents qu'il s'agisse d'actes de bravoure militaire ou de contributions civiles exceptionnelles.

À l'aide d'informations précises, le conférencier a expliqué les trois grades et les deux dignités qui composent l'ordre. « *Ce n'est pas une médaille comme les autres* », a insisté M. Urbaniak. « *C'est une promesse d'exemplarité. Être légionnaire, c'est s'engager à ne jamais faillir* ».

Les JSP suivent une formation exigeante, étalée sur plusieurs années, qui alterne cours théoriques et exercices pratiques. Chaque semaine, après les cours scolaires, ils apprennent les gestes qui sauvent, la manipulation des lances, l'utilisation des appareils respiratoires, mais aussi le secours à la personne.



3 questions à Kim Jones, directeur artistique



Le créateur britannique a été nommé chevalier de la Légion d'honneur lors d'une cérémonie tenue à Paris, peu après le défilé automne-hiver 2025 d'une grande marque de couture française.

La plus haute distinction française peut être décernée à des citoyens non français pour des actions bénéfiques pour le pays. Kim Jones est directeur artistique de la ligne masculine chez Dior depuis 2018, où il « a propulsé la mode masculine vers un nouvel horizon où la vision d'une coupe classique, de la jeunesse et de la modernité s'est enfin cristallisée », comme l'a écrit Sarah Mower de Vogue Runway. Selon les estimations de HSBC, Christian Dior Couture a généré un chiffre d'affaires de 9,4 milliards d'euros, l'an dernier. Kim Jones nous livre ses réactions.

La France vous a décoré de la Légion d'honneur. Quelle a été votre réaction ?

R : Recevoir la Légion d'honneur est un moment extrêmement solennel et chargé de symboles. C'est une reconnaissance qui dépasse la simple réussite professionnelle ou artistique. La Légion d'honneur, c'est avant tout un honneur national français, l'expression d'une reconnaissance par la République à ceux qui ont contribué à son rayonnement, que ce soit dans les arts, la science, l'armée ou l'économie. Pour moi, étranger travaillant en France, c'est un signe très fort d'intégration et de confiance. Cela me relie à une histoire

vieille de plus de deux siècles, et à un idéal républicain fondé sur le mérite. Cette distinction rappelle que la France ne valorise pas seulement les origines, mais aussi l'engagement, la créativité, la contribution durable au fonctionnement de la société.

Vous avez parlé d'un « chapitre » dans votre vie. Qu'entendez-vous par là, notamment après cette reconnaissance ?

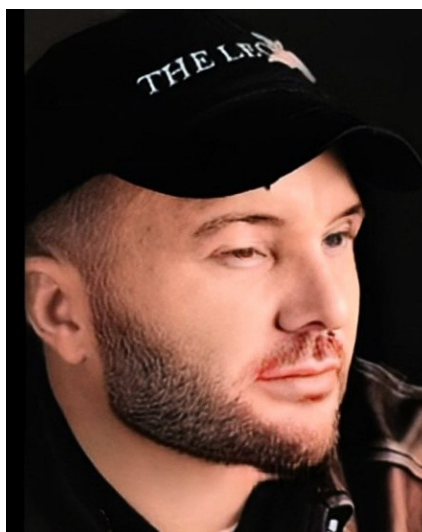
R : La Légion d'honneur donne une forme de clôture symbolique à un parcours, mais elle incite surtout à envisager la suite avec encore plus de responsabilité. Je perçois ce chapitre comme un accomplissement, certes, mais aussi comme un point de départ pour ce qui vient après. Être décoré, c'est désormais porter un étendard : celui de l'excellence française, mais aussi de l'exemplarité. Cela invite à s'investir davantage, à inspirer les nouvelles générations, à approfondir le dialogue entre cultures et disciplines. Pour moi, cela signifie travailler encore plus rigoureusement (toujours innover), mais aussi m'engager dans des projets sociaux et éducatifs

pour transmettre cet héritage.



En quoi la France et sa culture ont-elles influencé votre vision de la mode et votre travail ?

R : La France est le creuset où se mêlent tradition et avant-garde, où l'histoire s'écrit autant dans les ateliers que sur les podiums. Travailler à Paris, c'est s'imprégner d'un environnement où le savoir-faire artisanal est sacré, où chaque détail compte. C'est aussi une culture qui valorise la prise de risque artistique, mais dans le respect d'un certain classicisme. Cette double exigence, fait la richesse de la mode...



Légion d'honneur pour un premier drapeau

Par Louis Bonneville de Marsangy (1839-1922)

Instituée pour récompenser tous les genres de mérites, la Légion d'honneur ne pouvait pas être donnée seulement aux hommes les plus marquants du pays ; car, dans une grande nation, il n'y a pas que les hommes qui soient dignes de la reconnaissance nationale.

Il existe aussi des abstractions consacrées par les institutions et les traditions, ainsi que des collectivités jouissant d'une personnalité morale ou civile, lesquelles, à certaines heures de fléau ou de danger public, rendent au pays les plus éclatants services. Ne semble-t-il pas juste qu'ayant été au péril, elles fassent, elles aussi, partie de la Légion d'honneur ?



Au premier rang des abstractions se place le drapeau, le drapeau qu'il faut regarder avait souligné l'empereur Napoléon, *« comme un domicile, puisque partout où est le drapeau, là est la France. »* Le drapeau, qui est plus qu'un symbole, car en lui s'incarne, ainsi qu'en un être animé, l'amour de la Patrie ! A ce titre, il a droit au même respect, aux mêmes honneurs, aux mêmes récompenses que les chefs qui le conduisent au combat.

Et puis n'est-il pas, en toute circonstance, associé à la vie quotidienne du peuple ? Il est déployé et flotte aux jours de fête et d'allégresse ; il porte le deuil, voilé de crêpe, quand survient un malheur public ; et, lorsque le voyageur aperçoit au mât d'un navire ses couleurs aimées, il lui semble qu'une



brise du sol natal s'en détache et vient lui rafraîchir et réjouir le cœur...

Comme le noble peuple dont il est l'emblème, il a combattu pour les causes les plus généreuses ; il a affranchi des nations qui l'ont payé d'ingratitude ; mais il en a si loyalement vaincu d'autres que celles-ci sont devenues ses alliées.

Il a abattu, à maintes reprises, les bannières du désordre et de l'insurrection ; et comme l'a proclamé, en un jour d'émeute, un très illustre poète, *« il a fait le tour du monde avec le nom, la gloire et la liberté de la patrie ! »*

On croit généralement que c'est Napoléon Ier qui, le premier, a décoré de la croix de la Légion d'honneur les aigles de ses drapeaux victorieux. Cette tradition est une légende.

L'Empereur n'a jamais décerné la croix à aucun drapeau. Mais c'est bien lui, en effet, qui paraît avoir pris l'initiative de décider

mée : « *quand la moitié des leurs tombe sur la brèche, les autres tiennent* ».

Mais voici qu'une grande guerre

2ème brigade Castagny, de la 2ème division Espinasse, du 2ème corps d'armée commandé par le général de Mac-Mahon.



La journée du 4 juin est à jamais mémorable pour le 2ème zouaves. Retardée par des corvées de toute nature, la division ne se met en route qu'à 10 heures du matin. Les deux brigades se déploient par bataillons en masse sur deux lignes, la première brigade en avant et s'avançant dans cet ordre sur le village de Magenta.

qu'un drapeau pouvait recevoir et porter une décoration...

Le premier drapeau qui ait bénéficié de cette haute distinction est celui du 2ème régiment de zouaves après la bataille de Magenta, en 1859.

Ah, les zouaves ! Quel nom magique ! Que de très beaux souvenirs il peut évoquer ! Quels soldats l'ont illustré !

Infatigables, abstinents, intrépides autant que généreux, ces fiers Africains, halés par le vent du désert et brûlés par les sables, sont bien les hommes dont parle Bugeaud, « *aux jarrets de fer, à l'estomac de fourmi, au cœur de lion* ». L'Algérie est leur berceau ; en cent rencontres contre les Arabes ils ont conquis leur légendaire renom-

européenne les appelle à l'extrémité de l'Europe ; la foudre de leur attaque, l'airain de leur résistance arrachent à tous le même cri : « *Les zouaves sont les premiers soldats du monde !* » Vers la fin d'avril 1859, le 2ème zouaves s'embarque en Algérie pour la guerre d'Italie sous les ordres du colonel Tixier. Le 4 juin suivant, il est à Magenta, faisant partie de la

Après avoir dépassé Marcollo, la 2ème brigade s'arrête à deux kilomètres de Magenta. Elle entend en avant d'elle le bruit du combat engagé par la 1ère brigade, mais ne peut voir à plus de 100 mètres, tant le terrain est fourré. Il est cinq heures du soir ; le premier bataillon de zouaves vient d'être envoyé en soutien des différentes troupes qui sont engagées et les deux





autres se portent près d'une briqueterie, lorsque le capitaine Vincendon, du 1er bataillon, arrive au galop de son cheval et annonce au général Espinasse une colonne ennemie se prolongeant sur le flanc droit.

En même temps, le capitaine Guillemard, commandant les batteries voisines, appelle au secours de ses pièces en danger d'être prises. « *Sac à terre et à la baïonnette !* » s'écrie le général Espinasse en s'adressant aux zouaves. Ceux-ci laissent la co-

centaine de mètres de là, ils tombent sur deux bataillons du 9ème d'infanterie autrichien, qui flottent un instant et se laissent entamer.

Un combat acharné s'engage ; le zouave Daurière attaque à l'arme blanche un groupe au milieu duquel on aperçoit un drapeau. La garde refuse de se rendre ; elle se fait massacrer pendant que le porte drapeau essaie de dissimuler l'étendard sous sa capote



coup de sabre par l'adjudant Savières, il lâche prise. Daurière saisit le trophée et s'élance hors de la mêlée en l'élevant au-dessus de sa tête ; le général Castagny aperçoit le zouave, l'appelle et touche le drapeau en félicitant l'heureux vainqueur. Une centaine d'Autrichiens sont tués ou blessés, quatre à cinq cents prisonniers, le reste s'enfuit à travers les arbres et les vignes.

Cependant, si la colonne autrichienne est dispersée, l'attaque de la première brigade contre Magenta n'en a pas moins échoué et notre bataillon rejeté à gauche et en arrière se reforme difficilement.

Le chef d'escadron Borel, aide de camp du général Mac-Mahon, vient transmettre au général Espinasse l'ordre d'attaquer le village plus à gauche. Ce général se met à la tête des zouaves, seuls bataillons disponibles à ce moment, leur fait faire tête de colonne à gauche, les redresse dès que les voltigeurs de la garde sont arrivés dans l'espace devenu entièrement libre et marche avec eux



lonne ennemie s'avancer jusque sur les pièces et se précipitent alors dans la direction indiquée en poussant des hourras ; à une

blanche ; renversé par Daurière qui s'est jeté sur lui, il cherche encore à couvrir le drapeau de son corps ; mais, blessé d'un



sur Magenta : à trois cents mètres de la ville, avant d'arriver en terrain découvert, les zouaves prennent le pas de course, escaladent le chemin de fer sous le feu des Autrichiens qui blessent grièvement le commandant Fondrevaye, et se précipitent, les uns dans la rue de la Gare avec le colonel Tixier, les autres dans une rue de gauche avec le commandant Morand.

Le général Espinasse, toujours à leur tête, reçoit à bout portant un coup de feu de la maison dite des Volets-Verts. Les zouaves n'en deviennent que plus furieux; ils cernent les maisons, enfoncent les portes et massacrent les Autrichiens qui n'ont pu échapper ; quelques-uns sont faits prisonniers, les autres battent en retraite dans

la direction du sud...

Mac-Mahon, devenu maréchal de France et duc de Magenta, adressa aux troupes du 2ème corps l'ordre général ainsi conçu : « L'Empereur, voulant rétablir d'anciennes et glorieuses traditions, a décidé que le régiment qui prendrait un drapeau à l'ennemi porterait la croix de la Légion d'honneur au-dessous de son aigle. Le 2ème zouaves, qui, le premier dans cette campagne, a enlevé à Magenta le drapeau du 90ème régiment autrichien, recevra demain, par ordre de Sa Majesté, la décoration qu'il a glorieusement gagnée sur le champ de bataille. Cette décision de l'Empereur, en date du 10 de ce mois, sera portée sur le registre des déclarations et sur celui des marches et opérations du régi-

ment. » Le lendemain à midi, au milieu du plus profond silence, le maréchal annonce à tous la distinction dont le drapeau du 2ème zouaves va être l'objet. D'une voix forte et sonore il répète l'ordre paru la veille.

Puis il fait avancer devant lui le drapeau au dessus duquel plane, resplendissant au soleil, l'aigle, dont la poitrine, depuis le 4 juin trouée par un biscaïen, forme une tache sombre au milieu de l'or de ses ailes déployées. Le maréchal se découvre et, tenant son épée au dessus du drapeau, il dit :

« *Aigle du 2ème zouaves, sois fier de tes soldats; au nom de l'Empereur et d'après les pouvoirs qui me sont dévolus, je te donne la croix de la Légion d'honneur.* »



Renforcer le lien intergénérationnel



Dans un contexte de transformations sociales rapides, marqué par le vieillissement de la population, la mobilité accrue des individus et l'évolution des structures familiales, les liens entre les générations tendent à se distendre. Cette fragilisation du tissu intergénérationnel engendre non seulement un isolement croissant des personnes âgées, mais également une perte de transmission de savoirs, de repères culturels et de valeurs fondamentales pour la cohésion sociale.

Consciente de ces enjeux, la SMLH 82 s'est investie activement dans le renforcement des relations intergénérationnelles. Notre engagement repose sur la conviction que le dialogue entre les âges constitue un levier essentiel de solidarité, d'inclusion sociale et de construction collective d'un vivre-ensemble durable. Nos adhérents œuvrent pour retisser les liens sociaux, pour valoriser les compétences de chacun et lutter contre les préjugés liés à l'âge. Pour que chacun puisse mieux appréhender les perspectives en jeu, cet article présente d'une part une déclaration officielle de nos dirigeants nationaux sur le sujet, et, d'autre part, une analyse de la sociologue Anne Muxel, publiée par « l'Hémicycle ». Il se termine par une page dédiée à notre participation régulière au « Rallye citoyen » de Tarn-et-Garonne, qui réunit chaque année plus de 1000 collégiens et lycéens.



Retisser la solidarité entre les âges : un impératif collectif



Alain Coldefy, président de la SMLH



Jean-Charles Watiez, vice-président

« Les Français sont inquiets, mais restent en demande de cohésion sociale. Les jeunes ont en commun avec leurs aînés cette conviction que la transmission et le partage sont essentiels pour notre pays.

Un appel au « collectif » et à l'union des générations résonne aujourd'hui comme un impératif. C'est dans ce contexte que le président de la République, relayé par le Premier ministre, a annoncé sa volonté du « réarmement civique » de notre jeunesse. Un projet d'envergure, hérité du " réarmement moral " un mouvement planétaire porté dans l'après-guerre, par Frank Buchman, dix fois nommé au Prix Nobel de la paix, qui fondait son existence sur l'urgence de l'époque « le redressement moral est le précurseur indispensable de tout redressement économique » insistait-il. L'Histoire bégaie.

À l'heure présente où, selon les mots de Victor Hugo, « la société s'abîme au vent qui se déchaîne sur les hommes », il y a urgence ! D'autant que les

vents mauvais de l'inflation, des crises et des guerres, se déchaînent, soufflent de plus en plus fort avec une brutalité particulière sur les plus fragiles, et nous font prendre conscience de manière prégnante dans quel tourbillon notre société fragmentée est plongée.

Nous le ressentons, nous sommes à la croisée des chemins. L'enjeu est de taille, et la cause, nationale. Tous les citoyens y sont prêts, femmes et hommes de bonne volonté. La France peut se réinventer.

Elle doit se reconstruire en s'appuyant sur sa particularité : la solidarité intergénérationnelle qui a façonné notre modèle social auquel les Français sont tant attachés. Ce vaste chantier nous oblige.

Fidèle à ses racines et à son histoire centenaire, la Société des membres de la Légion d'honneur doit y prendre sa part parmi les nombreux mailles solidaires de la chaîne intemporelle qui relie et réunit les femmes et les hommes de bonne volonté de notre pays.

Se rendre dans les écoles, les collèges et les lycées pour parler d'engagement et des valeurs de notre République, soutenir et guider des jeunes vers l'apprentissage et l'emploi, accompagner des candidats à la naturalisation ou encore aller visiter et maintenir le lien avec nos aînés... Tout cela figure parmi les très nombreuses actions arrêtées, et conduites quotidiennement par nos 40 000 membres dans toutes nos régions de métropole et d'Outre mer. Nos compatriotes les plébiscitent et nous incitent à les démultiplier. Elles nous renforcent dans notre conviction d'une société plus ouverte, plus généreuse et surtout plus collective où les multiples formes de partage et de proximité doivent être réunies.

Œuvrons dès aujourd'hui à nous rassembler et à unir nos forces entre acteurs de la solidarité pour poursuivre notre engagement au service de notre pays, tendant la main aux plus vulnérables et éclairant le chemin de celles et ceux qui cherchent un avenir meilleur. »

« La fracture résorbée » par Anne MUXEL



" Penser la société française au prisme de son renouvellement générationnel suppose de prendre en compte des enjeux aussi cruciaux que le vieillissement, l'augmentation de l'espérance de vie et du temps de la dépendance des personnes âgées, la généralisation de l'urbanisation, l'hypothèque sur les générations à venir de la dette publique et les nouveaux pouvoirs des procédés d'intelligence artificielle.

S'y ajoutent les menaces environnementales pesant sur l'équilibre des écosystèmes de la planète et les perspectives de guerres devenues omniprésentes, les unes comme les autres conditionnant la survie des populations.

Sur tous ces sujets, les anticipations de la prospective ne sont pas rassurantes. Le futur, si tant est que l'on puisse s'y

projeter, est d'autant plus conditionnel, qu'il est suspendu à un climat d'incertitude grandissante. Alors que la relève générationnelle a souvent été envisagée comme un vrai moteur de changement social, supposant sinon des ruptures, à tout le moins des conflits, que reste-t-il de cette conception aujourd'hui? Existe-t-il encore un « fossé » des générations? Cela a-t-il encore un sens d'en parler ?

La plupart des travaux menés sur les générations montrent leur rapprochement, plutôt que leur éloignement, concernant les valeurs ainsi que leurs modes de vie et leurs pratiques culturelles.

Les générations ne s'affrontent plus autant que par le passé. Et même si des tentatives d'instrumentalisation de leurs conflits potentiels apparaissent régulièrement dans les débats de société, le dernier en date ayant eu lieu lors de la crise sanitaire en lien avec la pandémie de Covid-19, cherchant à opposer une jeunesse sacrifiée au profit des seniors qui étaient à sauver, les jeunes, comme leurs aînés, semblent y être relativement imperméables. La continuité et la ressemblance prennent le pas sur l'opposition et la rupture.

Désormais, la solidarité intergénérationnelle est plus souvent convoquée que la concurrence. Les conflits sont plutôt minimisés, voire en berne. Cela peut



être une façon de se protéger, dans un monde considéré comme de plus en plus incertain et menaçant, où l'entraide et la bienveillance intergénérationnelles seraient perçues comme plus utiles que l'adversité.



La résilience dont témoignent, de bien des façons, les jeunes générations puise sans doute sa force dans cette conception. S'y ajoute une dose revendiquée de débrouillardise: les jeunes ont assez fortement intériorisé que, pour faire face aux crises multiformes qui les entourent, ils devaient faire preuve d'adaptation, et compter autant que faire se peut sur leurs propres forces. La panne de l'ascenseur social est un constat partagé et éprouvé par

toutes les générations. Les deux tiers des Français considèrent que si l'on compare avec les générations précédentes, il est moins facile pour un jeune d'aujourd'hui de trouver son premier emploi.

Le clash générationnel n'est donc plus d'actualité et, de l'avis général, le fossé des générations quasi archétypal des années 1960-70 s'est considérablement réduit. Une majorité de Français (53 %) pense que les désaccords entre les plus

jeunes et les plus âgés sont surmontables.

Autre indice de l'amenuisement de ce fossé, le marqueur générationnel qui, contrairement aux stéréotypes dominants, a perdu de sa consistance.

Dans la période actuelle, la génération n'est pas un élément jugé par les individus comme très constitutif de leur identité: seuls 26 % des Français se définissent, parmi d'autres critères, d'abord par rapport à elle, et les jeunes y font encore moins référence que les plus âgés (20 % contre 37 % des 60 ans et plus).

Enfin, parmi un ensemble de fractures menaçant la cohésion de la nation, les Français classent en dernier les fractures générationnelles : seuls 14 % d'entre eux les évoquent, alors qu'ils sont 56 % à citer les fractures religieuses, 44% les fractures sociales ou 41 % les fractures politiques entre la gauche et la droite. "



Le Rallye citoyen

Le mardi 12 mai 2026, le complexe sportif Jacques-Chirac de Montauban a accueilli l'un des plus importants rassemblements citoyens organisés en France, réunissant plus d'un millier d'élèves venus de l'ensemble du Tarn-et-Garonne autour d'un objectif commun : faire vivre les valeurs de la République à travers une belle journée d'échanges, de découvertes et d'engagements. La SMLH 82, comme chaque année, était sur place.



Tout au long de cette manifestation d'envergure, les jeunes participants ont pu prendre part à de nombreux ateliers pédagogiques et interactifs destinés à sensibiliser les nouvelles générations aux notions de citoyenneté, de solidarité et de devoir de mémoire. Activités militaires, démonstrations des forces engagées dans la sécurité et la protection des populations, initiations aux gestes de secours ou encore

ateliers consacrés à la mémoire combattante : autant d'animations qui ont rythmé cette journée placée sous le signe de la transmission et de l'engagement républicain.

Parmi les acteurs mobilisés, La SMLH 82 a tenu une place particulièrement active en animant tout au long de la journée plus de 80 ateliers à travers quatre thématiques : servir, soigner, secourir, la Légion d'honneur.



Balade tarnaise

Les associations patriotiques de Tarn-et-Garonne ne se contentent pas d'entretenir la mémoire des combats ou d'organiser les cérémonies commémoratives. Elles développent également des visites du patrimoine sous forme d'excursions de détente, mêlant découverte historique, convivialité et tourisme culturel. Ces sorties permettent aux participants de parcourir des sites remarquables — citadelles, villages anciens, musées, lieux de mémoire ou monuments historiques — dans une ambiance accessible et chaleureuse.

À travers ces journées d'excursion, les associations souhaitent rendre le patrimoine plus vivant et plus proche du grand public. Les visites ne se limitent pas à un simple rappel historique : elles deviennent de véritables moments de partage, associant culture, échanges humains et découverte des territoires. Les participants peuvent ainsi profiter d'un cadre agréable tout en approfondissant leur connaissance de l'histoire nationale et locale.



Organisé conjointement par les associations de la Légion d'honneur, de l'Ordre national du Mérite, des officiers de réserve et des sous-officiers de réserve du Tarn-et-Garonne, un voyage culturel et convivial a récemment réuni de nombreux adhérents autour de la découverte du patrimoine du Tarn.

Cette journée, préparée avec soin par les responsables associatifs, a permis aux participants de partager des moments riches en histoire, en échanges et en camaraderie, dans un esprit fidèle aux valeurs portées

par ces associations.

La première étape du voyage conduisait le groupe au musée départemental de la mine à Cagnac-les-Mines. Accueillis par des guides passionnés, les visiteurs ont découvert l'histoire



de l'exploitation charbonnière qui a profondément marqué la région pendant plusieurs décennies.

La visite a débuté par les espaces muséographiques présentant outils, archives, maquettes et témoignages de mineurs. Les participants ont ensuite vécu l'un des moments forts de la journée avec la descente dans la galerie reconstituée, permettant de mieux comprendre les difficiles conditions de travail des mineurs et la dureté de leur quotidien. Cette immersion technique a



suscité beaucoup d'émotion et d'intérêt parmi les adhérents, particulièrement sensibles au devoir de mémoire et à la transmission du patrimoine industriel. La boutique du musée a également attiré l'attention des visiteurs, nombreux à repartir avec des ouvrages ou souvenirs.



Le voyage s'est poursuivi avec la découverte du parc des Titans, site spectaculaire mettant en valeur des engins de travaux publics hors normes. Les participants ont pu observer une vaste collection de machines de chantier de très grande capacité, allant des excavatrices géantes aux tombeaux articulés de plusieurs dizaines de tonnes, en passant par des grues mobiles conçues pour les opérations de levage les plus complexes. Chaque équipement présentait des di-

mensions impressionnantes et une puissance mécanique remarquable, illustrant de manière concrète l'évolution continue des techniques industrielles et l'augmentation progressive des performances dans le domaine des grands travaux.

Les visiteurs ont également pu circuler au sein d'un parcours organisé permettant d'approcher les machines au plus près, afin de mieux comprendre leur conception, leurs systèmes hydrauliques, leurs motorisations et les innovations intégrées pour améliorer la sécurité et la productivité sur les chantiers modernes. Des démonstrations et explications techniques ont mis en évidence les capacités opérationnelles de ces engins exceptionnels, notamment leur précision malgré leur taille, leur adaptabilité à des



terrains difficiles ainsi que leur rôle essentiel dans les infrastructures contemporaines.

Les commentaires détaillés des guides ont enrichi la visite en apportant des éléments d'analyse sur les performances techniques, les contraintes d'utilisation et les conditions réelles d'exploitation de ces équipements. Ils ont également souligné l'importance de la maintenance, de la formation des opérateurs et de la maîtrise des technologies embarquées, indispensables au bon fonctionnement de ces machines de très haute technologie. L'ensemble du parcours a ainsi permis d'apprécier non seulement la puissance brute de ces engins, mais aussi la complexité



de leur ingénierie et le savoir-faire des professionnels qui les conçoivent, les entretiennent et les utilisent quotidiennement sur les grands chantiers modernes.

À l'heure du déjeuner, le groupe a fait halte au restaurant Le Flambadou, à Naucelle-Gare, où un repas chaleureux et apprécié de tous a été servi dans une ambiance particulièrement conviviale. Ce moment de détente a favorisé les échanges entre les adhérents des différentes associations, renforçant les liens



d'amitié et de solidarité qui les unissent. Beaucoup ont souligné la qualité de l'organisation générale et l'attention portée au confort des participants tout au long de la journée.

L'après-midi était consacré à la visite guidée du château du Bosc, demeure emblématique liée à la famille du grand peintre Henri de Toulouse-Lautrec. Les visiteurs ont été accueillis dans ce site patrimonial implanté dans un environnement rural et préservé, dont l'architecture et les beaux aménagements témoignent de plusieurs siècles d'histoire intimement familiale



et d'adaptations successives. La visite commentée a permis d'appréhender la structure générale du domaine, ses espaces de vie, ainsi que les éléments conservés qui illustrent le mode de vie de la

bourgeoisie provinciale à la fin du XIX^{ème} siècle.

Au fil du parcours, les participants ont découvert avec intérêt cette propriété familiale chargée d'histoire, ainsi que les nombreux souvenirs évoquant la jeunesse de l'artiste Henri de Toulouse-Lautrec. Les explications fournies ont replacé le château dans son contexte biographique, en mettant en lumière l'influence de cet environnement sur la formation culturelle et sensible du futur peintre. Les espaces intérieurs, les pièces de réception, les



chambres et les zones de service ont été présentés comme autant de témoins d'une organisation sociale et domestique caractéristique de l'époque.

Les salles du château, les objets exposés et les documents conservés sur place ont permis de mieux comprendre l'univers du peintre albigeois, en établissant des liens entre son cadre de vie familial et les thèmes récurrents de son œuvre. Les guides ont insisté sur la valeur historique des collections présentées, qu'il s'agisse de mobilier d'époque, d'archives familiales ou d'élé-

ments iconographiques relatifs à la vie quotidienne au sein du domaine. Chaque espace visité apportait ainsi un éclairage complémentaire sur la construction de sa sensibilité artistique.

Cette étape culturelle a été particulièrement appréciée par les amateurs d'art et de patrimoine, qui ont pu bénéficier d'une lecture approfondie du lieu à travers des commentaires structurés et contextualisés. L'ensemble de la visite a également mis en évidence l'importance de la conservation de ce type de demeure historique, tant pour la mémoire familiale que pour la compréhension plus large du patrimoine artistique et architectural régional.

La journée s'est achevée au domaine du Moulin d'Issou, dans une atmosphère détendue et festive. Les participants ont bénéficié d'une présentation du domaine et de son savoir-faire viticole avant de partager une dégustation des vins produits sur place, naturellement appréciée avec modération. Ce dernier rendez-vous a constitué une belle conclusion à cette escapade tarnaise, placée sous le signe de la découverte et du partage.



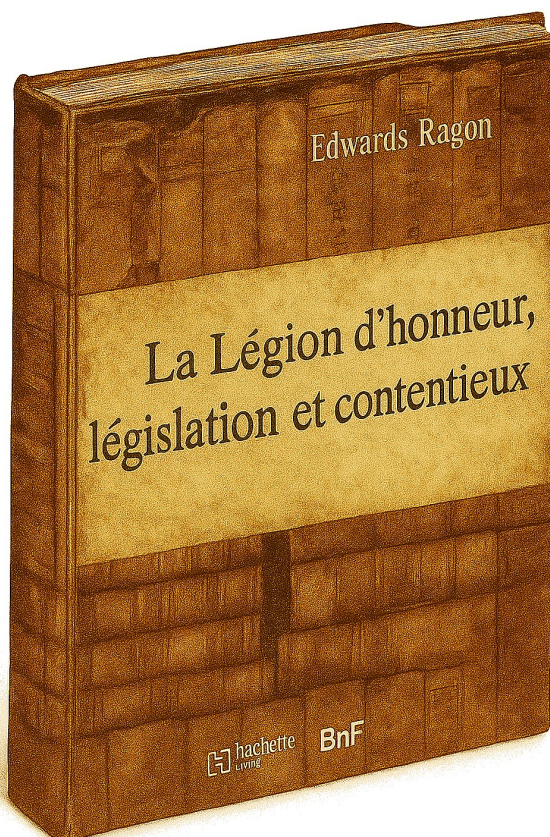
Le contrôle des nominations dans l'Ordre

Par Edwards Ragon

Distinction suprême de la République française, la Légion d'honneur ne peut se décerner à la légère. Chaque candidature, qu'elle provienne du monde civil ou militaire, fait donc l'objet d'un examen minutieux. L'objectif : préserver l'éclat de cette institution bicentenaire, créée par Napoléon Bonaparte en 1802.

Derrière chaque ruban rouge se cache un parcours exceptionnel. Mais pour éviter toute nomination discutable, un processus strict est appliqué : enquête sur les états de service, vérification des titres, avis hiérarchiques et validation par le Conseil de l'ordre. Le Code de la Légion d'honneur fixe des critères précis : avoir rendu « des services éminents à la Nation », faire preuve d'intégrité irréprochable et justifier d'une carrière exemplaire d'au moins vingt ans.

La vigilance est donc de mise. Cet extrait de la thèse d'Edwards Ragon, publiée il y a plus d'un siècle, témoigne des difficultés rencontrées...



Il est manifeste que le crédit et la faveur dont la Légion d'honneur est appelée à jouir dans l'opinion, dépendent précisément du choix scrupuleux des membres qui la composent. En présence, en effet, de toute nomination insuffisamment motivée et qui semble due plutôt à l'intrigue qu'au mérite, l'opinion publique est facilement conduite à généraliser et à identifier l'Ordre tout entier avec les quelques légionnaires dont l'admission a pu causer du scandale. Pour peu que de semblables nominations soient fréquentes, le sort de la Légion

d'honneur serait bientôt compromis.

Il est donc incontestable que le soin de choisir les membres de l'Ordre ne saurait être remis entre des mains trop sûres, ni entouré de garanties trop sérieuses. La difficulté du problème consiste dans l'établisse-

ment de ces garanties.

La loi de 1802 contenait à cet égard un système qui nous semble très rationnel. Cette loi attribuait le droit de nomination au Grand Conseil d'administration de la Légion d'honneur. Nous savons que ce Conseil était composé des trois Consuls



La salle du conseil de l'Ordre



et de quatre membres pris dans chacun des quatre grands corps de l'État (Conseil d'État, Tribunal, Sénat, Corps législatif). Dans cette organisation, les nominations décidées par le Grand Conseil se trouvaient faites sous l'initiative et le contrôle à la fois du gouvernement et de l'Ordre de la Légion d'honneur lui-même, en la personne de son Conseil.

Ce système avait été conçu de la façon la plus heureuse, pour maintenir la balance égale entre l'intérêt de la Légion et les droits du gouvernement.

D'un côté, en effet, il est fort difficile de ne pas reconnaître au Gouvernement, qui est le représentant du pays, le droit de récompenser des services que sa situation lui permet d'apprécier mieux que ne pourrait le faire toute autre autorité.

D'un autre côté, nous verrons aussi que le gouvernement en matière de décorations est très disposé à se montrer prodigue ; le fait que le Grand Conseil, préposé au soin de faire les nominations, avait en même temps la garde des intérêts de l'Ordre, devait assurer à la Lé-

gion d'honneur la composition la plus propre à maintenir son prestige.

Malheureusement ces dispositions ne furent jamais mises en pratique ; le Premier Consul, malgré les termes de la loi de 1802, s'attribua personnellement le droit de nomination et, sans avoir été abrogée, cette loi demeura lettre-morte.

De cette usurpation est résultée, dans la suite, une conséquence fort curieuse. En faisant participer le Grand Conseil au choix des légionnaires, la loi de 1802 avait entouré l'admission dans l'Ordre de garanties suffisantes pour pouvoir se dispenser d'établir aucun autre contrôle.

Mais, quand le Premier Consul se fut arrogé le droit absolu de nomination, des garanties nouvelles s'imposaient ; il eut fallu à ce moment réformer la loi de 1802 ; on ne le fit pas. Ce silence devait avoir sa répercussion dans toute la législation qui allait suivre jusqu'à 1873.

Le décret de 1852 attribuait le droit de nomination au chef de l'État sur la proposition des ministres ; il distinguait trois catégories de services et fixait les conditions dans lesquelles ces services faisaient titre pour l'admission ou l'avancement dans l'Ordre ; mais nulle part il n'établissait un contrôle qui put assurer l'observation de ses prescriptions et qui permit de veiller à ce que les décorations ne fussent attribuées qu'à bon escient.



Les ministres étaient-ils assez directement intéressés à maintenir le prestige de la Légion d'honneur, pour qu'on put sans danger remettre ainsi entre leurs mains l'exercice d'une semblable prérogative ?

Depuis 1814, l'expérience avait souvent démontré que, pendant le temps plus ou moins long de leur passage au pouvoir, ils n'étaient que trop

tentés de ne voir, dans la Légion d'honneur, qu'un merveilleux instrument de gouvernement dont il eut été naïf de ne pas tirer tout le parti possible. Tout les y invitait : le fait que ces décorations, tout au moins dans l'ordre civil, n'apportaient aucune charge au budget, la faveur qu'elles conservaient aux yeux du public, l'influence qu'elles pouvaient donner à ce-

lui qui en était le distributeur.

Le chef de l'État qui sanctionnait toutes ces nominations aurait pu, en sa qualité de souverain chef de l'Ordre, se constituer le gardien de son crédit et mettre un frein à ces libéralités, mais la Légion d'honneur n'était qu'un accessoire parmi les immenses soucis qui lui incombaient et, de plus, de 1814 à 1848, par ses origines qui rappelaient l'Empire, notre institution était peu sympathique au pouvoir royal : il ne fallait donc rien attendre de ce côté.

Si telle était la situation, il ne faut pas s'étonner maintenant qu'elle ait duré fort longtemps. Tant que la Légion d'honneur demeura sous le régime des ordonnances et des décrets, le Gouvernement savait trop le prix de certaines décorations distribuées à propos, fût-ce même en dehors de toutes



La légion d'honneur : une prérogative gouvernementale

les conditions prescrites, pour s'imposer un contrôle qui eut été une gêne.

En 1873, sous le gouvernement de la République, la participation plus effective des représentants du pays à la direction des affaires, allait amener une vive réaction contre l'état de choses ancien. Après la blessure que nos désastres de 1870 venaient d'infliger au sentiment national, l'attention devait naturellement se reporter sur une institution qui rappelait un glorieux passé. Les débats aboutirent au vote d'une disposition présentée par le Gouvernement et qui est devenue l'article 3 de la loi du 25 juillet 1873, ainsi conçu :

« *Les projets de décrets portant nomination ou promotion dans l'Ordre seront communiqués au*

Conseil de l'Ordre, qui vérifiera si toutes les nominations ou promotions sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur. La déclaration rendue par le Conseil à la suite de chaque vérification sera mentionnée dans le contenu de chacun des décrets ». Le mérite de cette disposition est d'avoir compris que le Conseil de l'Ordre ne devait pas rester étranger au droit de nomination. Mais en réalité, toute la signification de l'innovation était bien loin de répondre à ce qu'on pouvait attendre de la loi de 1873. Voici qu'elles allaient être, en effet, les attributions nouvelles conférées au Conseil de l'Ordre : il aurait à rechercher si le nombre des décorations attribuées à chacun des ministres

était dépassé, si tous les délais exigés pour passer d'un grade à un autre étaient accomplis, si chaque candidat au grade de chevalier comptait vingt années de service ou bien si les services exceptionnels qui en tenaient lieu étaient mentionnés avec assez de détail.

Son rôle s'arrêtait là, son contrôle ne s'attachait qu'à la partie extérieure et administrative des décrets. Il n'était, suivant l'expression du garde des sceaux, que « *la sentinelle qui veille au respect de la légalité* »,

Ainsi comprise, la réforme était incomplète et le système de contrôle de la loi de 1873 n'a pas empêché les abus...



Le 5 septembre 1870, lendemain de la proclamation de la République, le gouvernement supprima tous les serments politiques, dont celui de la Légion d'honneur

La Légion d'honneur : deux siècles d'histoire

par François Monnier (extrait)

L'historien ne peut dire que des choses très incertaines et ne donne jamais que des interprétations d'un passé qu'il ne peut pas vraiment saisir. Aussi contentons-nous de chercher à prendre les problèmes par le haut, avec tous les vices du juriste, à saisir des choses importantes qui permettront éventuellement la réflexion de l'historien du droit, du juriste ou du spécialiste de sciences politiques.

Ainsi, recherchons ce qui frappe quand on examine ces deux cents ans d'histoire :

1. Une histoire politiquement neutre

Et d'abord, peut-être, c'est qu'il n'y a pas une histoire de droite ou de gauche de la Légion d'honneur, ce qui est chose fort rare, il faut bien le reconnaître. La Légion d'honneur est revendiquée par la gauche comme par la droite et l'honneur transcende les opinions partisans ; il n'appartient à aucun camp, aucun parti, aucun clan.

Chacun, quelles que soient ses opinions politiques, religieuses ou philosophiques, semble être aussi sourcilieux ou prudent à son égard. Et si les scandales des trafics de décorations ont fait l'objet de récupérations politiques, c'est qu'il fallait bien profiter des fautes

de l'adversaire, même si chacun savait bien qu'ils étaient monnaie relativement courante, car il fallait bien remplir les caisses des comités et partis, d'autant que les abus n'ont jamais touché au fond des choses.

Il n'en reste pas moins vrai que les tentatives de récupération politique de la Légion d'honneur sont restées sans lendemain. Ainsi, en 1848,

s'ouvrant largement sur l'ensemble de la société. D'ailleurs, la Légion d'honneur est toujours sortie indemne de pareille situation, car l'institution elle-même appartient à tous les Français et n'est pas connue pour ses prises de positions politiques, notamment dans les périodes de crises politiques, ce qu'elle n'a pas à faire et ce qu'elle s'est toujours bien gardée de faire.



comme au début de la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte, en 1849, les promotions ont eu souvent un caractère politique assez prononcé, comme c'est encore parfois le cas de nos jours, dans les périodes qui précèdent les élections.

Mais les choses reviennent bien vite dans l'ordre, la Légion retrouve son visage habituel en

2. L'absence de critiques

Un peu de la même manière, il n'y a pas de théorie de droite ou de gauche de la Légion d'honneur, ni de critiques.

Les seules, pratiquement, que l'on peut relever émanent des journalistes du Second Empire. Elles ont, d'ailleurs, abouti au décret du 28 octobre 1870, qui a aboli l'ordre en tant qu'ordre civil, mesure qui allait

à l'évidence à l'encontre de l'esprit de l'institution. Mais ce décret a été perdu de vue et a été abrogé dès le 25 juillet 1873. Pour le reste, pratiquement, c'est « *res nullius* ».

Et si l'on y songe bien, cette neutralité concernant une institution aussi symbolique est étrange. Il est vrai que les professeurs et les historiens sont des gens prudents.

Mais les autres intellectuels, notamment les écrivains ou les artistes, pourtant si prompts à critiquer les institutions ? On ne sait trop pourquoi, mais ils se taisent, hormis de très rares exceptions, qui se manifestent plutôt par des refus de recevoir la croix et non par des critiques en règle de l'institution. Ainsi, le refus discret de George Sand à Jules Simon en 1873 :



George Sand

« Ne faites pas cela, cher ami, non, ne faites pas cela, je vous en prie !... Vous me rendriez ridicule !... Aussi, me voyez-vous avec un ruban rouge sur l'estomac !... J'aurais l'air d'une vieille cantinière ! »

Quelques années plus tôt,

Gustave Courbet, en 1870, avait été plus explicite :



Gustave Courbet

« Ce décret, que mes opinions bien connues sur les titres auraient dû m'épargner, a été rendu sans mon consentement. Mes opinions de citoyen s'opposent à ce que j'accepte une distinction qui relève essentiellement de l'ordre monarchique... L'honneur n'est ni dans un titre, ni dans un ruban : il est dans les actes et dans le mobile des actes.... Je m'honore en restant fidèle aux principes de toute ma vie ; si je les désertais, je quitterais l'honneur pour en prendre le signe... Mon sentiment d'artiste ne s'oppose pas moins à ce que j'accepte une récompense qui m'est octroyée par la main de l'État. L'État est incompetent en matière d'art. Quand il entreprend de bien récompenser, il usurpe sur le goût du public... »

3. L'absence de privilèges

Autre sujet d'étonnement lorsque l'on considère la Légion d'honneur : c'est que l'appartenance à l'ordre n'accorde aucun privilège à titre individuel, hors les honneurs funèbres rendus

aux dignitaires de l'ordre et aux honneurs militaires auxquels ont droit ces mêmes dignitaires porteurs de leur décoration.

On peut aussi ajouter la possibilité pour tout légionnaire de faire mention de son appartenance à la Légion dans les actes d'état civil, judiciaires, notariés et de police. Ce qui est bien peu, il faut bien en convenir, pour une institution aussi convoitée...

4. L'absence de devoirs d'Etat

Tout aussi curieusement, il n'y a pas de devoirs d'état attachés à la Légion d'honneur. La seule véritable obligation est de ne pas manquer à l'honneur : c'est d'ailleurs la formule employée par le président de la Cour d'appel en cas de dégradation.

Les formules de serment étaient plus directives, notamment la formule des dernières années du Premier Empire ou celles de la Seconde Restauration. Celle du Second Empire a été supprimée peut-être abusivement par le Gouvernement de Défense nationale.

Pourtant, hormis l'engagement de fidélité à l'Empereur, on ne voit pas bien ce qu'elle avait de compromettant, d'autant que les étrangers ne le prononçaient pas :

« Je jure fidélité à l'Empereur, à l'Honneur et à la Patrie ; je jure de me consacrer au bien de l'État et de remplir les devoirs d'un brave et loyal Chevalier de l'Ordre Impérial de la Légion d'honneur. »

Ce serment se rapprochait

d'ailleurs de celui qui était réclamé des magistrats, qui lui n'a pas été supprimé hormis la déclaration d'allégeance personnelle à l'Empereur.

5. L'absence de divisions politiques

On ne trouve pas non plus dans l'histoire de la Légion d'honneur des divisions poli-



Emile Boutmy

tiques ou des tentatives des partis d'utiliser l'opinion des légionnaires qui leur sont attachés.

Pas de grandes querelles. Ce qui est là encore chose bien singulière si l'on considère les

mœurs politiques françaises et les grandes crises nationales. On trouve bien, il est vrai, en 1905 la pétition des 25 000 légionnaires menée par Emile Boutmy, le fondateur de l'École libre des sciences politiques. Mais la Légion n'est pas en cause ; c'est une conséquence de l'affaire des fiches, une opération menée contre Emile Combes.

6. Une institution intemporelle

Tout cela fait qu'on a l'impression d'une sorte d'immobilisme : la Légion d'honneur est une institution qui, vue de haut, semble n'avoir pas d'histoire. Elle est presque intemporelle, ce qui évidemment déçoit et frustre l'historien et l'historien du droit qui n'apprécie pas trop ce qui est linéaire et qui est toujours avide de conflits, de difficultés, de divergences d'appréciations et d'interprétations, d'évolutions difficiles ou chaotiques et de conflits personnels.

7. Une institution étrange

Mais l'historien du droit n'est pas seul à être dérouté par la Légion d'honneur. Le spécialiste de science politique l'est tout

autant car la Légion d'honneur en tant qu'institution n'est ni un pouvoir ni un contre-pouvoir. Ce qui explique peut-être pourquoi la théorie politique ne s'intéresse pas à elle : il n'y a en effet pas de liens particuliers avec les régimes politiques ni secousses ou crises lors des changements politiques ou à peine.

Ce qui est très singulier et qui diffère des autres grandes institutions de l'État notamment par exemple du Conseil d'État. Quant aux épurations on a peu de lumières à leur propos. De sorte que la Légion d'honneur apparaît aux yeux du spécialiste en science politique comme un objet étrange non identifié.

Tout au plus peut-il la considérer comme un moyen de pouvoir ou plutôt d'influence aux mains de l'exécutif mais on touche là aux mécanismes non plus de science politique mais de science administrative. On conçoit ainsi l'embarras du spécialiste de la « *res publica* », tout comme celui de l'historien du droit devant cette si étrange et si singulière institution.



Marie Marvingt, la « fiancée du danger »

« L'attribution de la Légion d'honneur repose sur des principes clairs, des procédures bien établies. Pourtant, elle récompense une notion abstraite, hautement subjective, multiforme et toujours fédératrice : les mérites éminents. »

La grande chancellerie



Marie Marvingt a été nommée chevalier de la Légion d'honneur le 24 janvier 1935, dans le cadre d'une promotion spéciale du ministère de l'Air, en reconnaissance de ses actions héroïques durant la première guerre mondiale. Elle est élevée au grade d'officier le 7 décembre 1949.

Née en 1875 à Aurillac et décédée en 1963 à Nancy, Marie Marvingt demeure l'une des personnalités les plus étonnantes du XXe siècle. Sportive accomplie, pionnière de notre aviation, infirmière, inventrice, journaliste et également soldat, elle incarne une vie d'audace, marquée par le dépassement. Son parcours, jalonné d'exploits, d'accidents, de belles victoires et de défis

insensés, l'a fait surnommer « **la fiancée du danger** ». Pourtant, malgré ses 34 décorations, elle est morte presque oubliée, dans un anonymat contrastant avec la flamboyance de sa vie, avec le nombre de ses exploits.

Une enfance forgée dans l'effort

Fille d'un receveur des postes passionné de sport,

Marie sera éduquée dans un environnement qui valorise l'effort et le courage. Sa mère meurt alors qu'elle est encore enfant, et son père reporte sur elle l'énergie qu'il destinait à ses fils. Très tôt, elle apprend à nager plusieurs kilomètres chaque jour dans la Jordanne. À quatre ans, elle se jette à l'eau comme d'autres vont apprendre à marcher. Dès quinze ans, elle

descend en canoë la Meurthe et la Moselle jusqu'à Coblenche, exploit insensé pour une adolescente de son temps.

La sportive universelle

La liste de ses exploits sportifs semble interminable. En natation, elle réussit la traversée de Paris à la nage en 1906. En montagne, elle ose affronter les sommets les plus réputés. A Chamonix, capitale des sports d'hiver, elle va triompher : entre 1908 et



1910, elle y collectionne plus de vingt médailles d'or, toutes disciplines confondues : ski de descente, patinage artistique, patinage de vitesse, concours de saut et même le bobsleigh. L'Académie des Sports décide de lui décerner, unanimement, une grande médaille d'or afin de rendre hommage, décision jamais renouvelée, à toute sa carrière.

L'appel du ciel

En 1901, Marie découvre l'aéronautique avec un vol en ballon libre. Rapidement, elle obtient son brevet et, en 1909, réussit la première traversée féminine de la Manche en ballon, expérience périlleuse au cours de laquelle sa nacelle frôle à 52 reprises

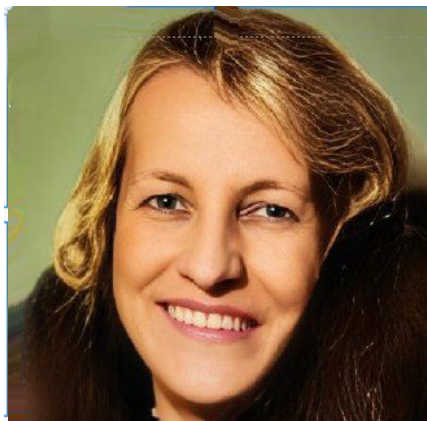
les flots avant de gagner les côtes.

Un an plus tard, elle devient la troisième femme au monde à obtenir un brevet de pilote d'avion et s'impose dans les meetings aériens. À une époque où l'aviation est une aventure mortelle, elle va accumuler près de 900 vols sans accident.

Une femme de guerre



Quand la Première Guerre mondiale éclate, Marie Marvingt veut s'engager dans l'aviation militaire. Refusée parce que femme, elle parvient tout de même à prendre sa part à deux bombardements, ce qui lui vaut la croix de guerre.



Son obstination la pousse loin : déguisée en homme sous le nom de **Beaulieu**, elle intègre le 42e bataillon de chasseurs à pied et passera 47 jours dans les tranchées, avant qu'elle ne



soit démasquée par hasard. Réaffectée comme infirmière et comme correspondante de guerre, elle ne demeure pas inactive : sur le front italien, elle utilisera ses talents de grande skieuse pour secourir et aussi évacuer les blessés.

Son énergie ne diminuera en aucune circonstance : à 85 ans, elle pilote le tout premier hélicoptère à réaction français.

En 1961, à 86 ans, elle va effectuer le trajet entre Nancy et Paris à vélo...

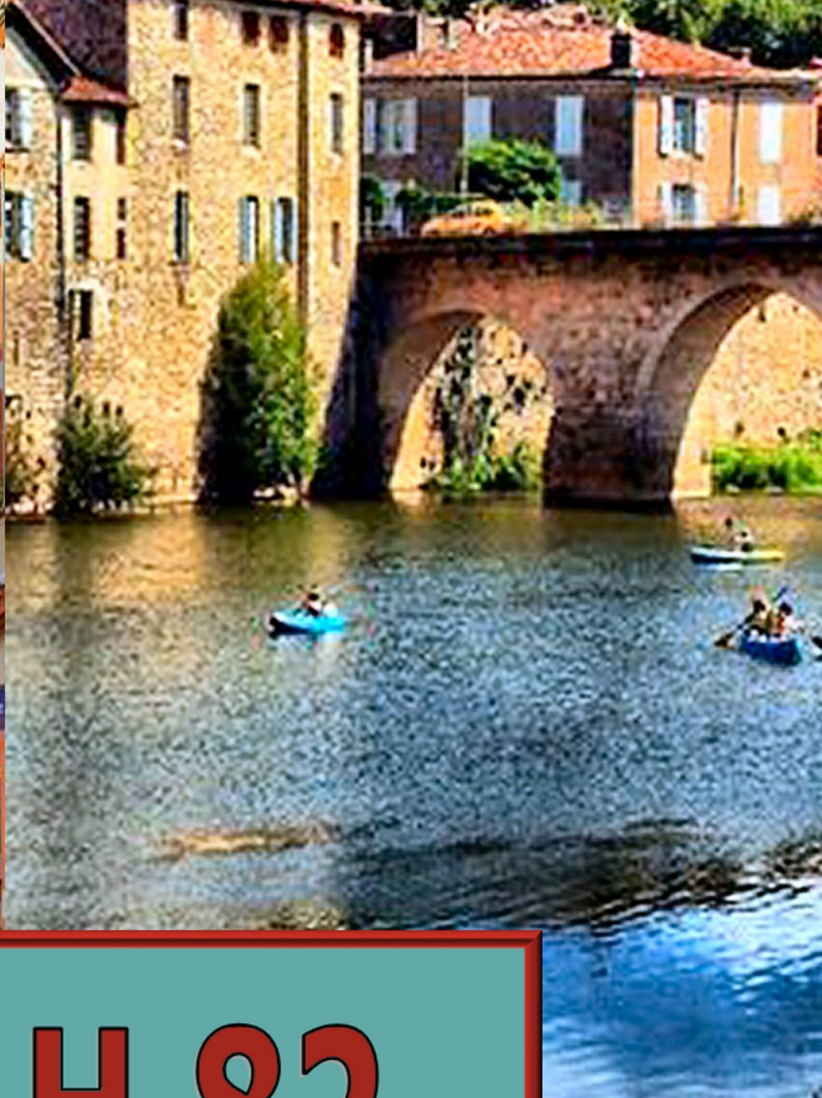
La femme la plus décorée de France

Au cours de sa vie, Marie Marvingt reçoit 34 décorations, et demeure à ce jour la femme la plus décorée de France. Son parcours hors norme apparaît comme le trajet d'une pionnière universelle, une femme qui aura toujours défié les conventions, les dangers et les limites, pour inventer une nouvelle façon de vivre.

SM LH



SOCIÉTÉ DES MEMBRES
DE LA LÉGION D'HONNEUR



SMLH 82

